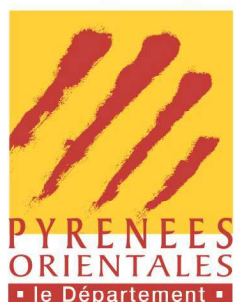


Services au Public Innovants

Offre de Santé et Territorialisation



**Le Département
facilite le lien**



leDépartement66.fr

L'Accent Catalan de la République Française

CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL A PROJETS

1.1 Contexte

L'accessibilité des services au public est au cœur des préoccupations du Département des Pyrénées- Orientales, et constitue un axe central de la politique publique d'aménagement et de solidarité territoriale.

En matière d'accueil, les enjeux de pérennisation des services au public sont prépondérants pour favoriser l'implantation de nouvelles populations sur le territoire départemental et proposer ainsi une offre de vie de qualité et attractive, ainsi qu'un bouquet de services répondant à l'ensemble des besoins de la population.

Dès lors, afin d'améliorer la coordination et la présence des services au public sur l'ensemble du territoire départemental, la mise en cohérence des stratégies territoriales des opérateurs publics et privés, des services des collectivités territoriales et de l'État, devient une nécessité absolue.

C'est pourquoi, le Département et les Services de l'État ont initié dès le mois de décembre 2014, une démarche visant à établir un Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le SDAASP composé d'une phase d'enquête à la population, d'ateliers de concertation avec les territoires et d'un diagnostic partagé définit, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions, destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Acté par délibération par l'ensemble des acteurs et partenaires (EPCI, Région, CTAP, prestataires de services...), le SDAASP a été définitivement validé, par arrêté préfectoral, le 28 décembre 2017.

Désormais, le SDAASP doit permettre de fédérer et de renforcer les échanges entre les acteurs des services au public (prestataires de service, collectivités territoriales, structures sociales, usagers ...) autour d'actions innovantes permettant d'améliorer l'accessibilité des services au public et également de développer ces services pour tous sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce schéma est aussi un support d'innovation autour de nouvelles coopérations et réponses territoriales qui doivent prendre en compte l'évolution des modes de vie et des usagers, le besoin de lien social et de solidarité humaine d'un département rural.

Lors de sa séance publique du 11 février 2019, l'Assemblée Départementale a validé, dans le cadre de la politique départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public, la mise en oeuvre du premier appel à projets intitulé "Développons les Services au Public Innovants en Pyrénées-Orientales".

Ce dernier visait à :

- x Repérer, soutenir et valoriser les projets d'investissements en maîtrise d'ouvrage publique ou privée qui s'appuient sur une démarche d'innovation et qui contribuent à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire départemental,
- x Encourager et mettre en valeur la mobilisation et la mise en synergie d'acteurs autour d'un projet de territoire incluant l'amélioration et la qualité des services au public,
- x Encourager l'innovation, l'expérimentation et la capitalisation d'expériences en matière de services au public sur le territoire départemental.

Ce premier appel à projets a ainsi permis de soutenir et accompagner 7 projets pour un montant total de 150 900, 83 €

Fort de ce premier succès et au vu du nombre important de sollicitations des acteurs du territoire, il est proposé de reconduire cet appel à projets à partir de **l'axe thématique 2 du SDAASP**, à savoir : **Renforcer l'offre de santé et optimiser sa territorialisation.**

Cet axe vise les deux objectifs suivants :

- x Développer une stratégie d'attractivité territoriale auprès des professionnels (généralistes et spécialistes) de santé (accueil stagiaire, accompagnement à l'installation, démarches proactives...),
- x Soutenir les initiatives de réseaux et de pôles de santé et mailler le territoire (soutenir les initiatives des professionnels et des collectivités, contrats locaux de santé...).

1.2 Objectifs de l'appel à projets "Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales"

L'appel à projets "Développons les services au public innovants dans les Pyrénées-Orientales" a pour finalité de repérer, soutenir et valoriser des projets d'investissement en maîtrise d'ouvrage publique ou privée qui s'appuient sur une démarche d'innovation et contribuent à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire départemental.

Il vise ainsi à :

- x Favoriser l'émergence de projets sur les territoires en adéquation avec les politiques départementales,
- x Encourager et mettre en valeur la mobilisation et la mise en synergie d'acteurs autour d'un projet de territoire,
- x Encourager l'innovation, l'expérimentation et la capitalisation d'expériences,
- x Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire départemental.

1.3 La caractérisation de l'innovation en matière d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Les projets retenus devront faire preuve d'innovation et ainsi démontrer le caractère innovant de la démarche engagée. Pour ce faire, il leur sera demandé de remplir une fiche synthèse du projet comportant des critères de l'innovation en matière de services au public (voir fiche synthèse n°1 jointe au dossier).

Une importance toute particulière sera portée aux résultats attendus du projet, ainsi qu'aux retombées sur le territoire de projet et départemental, en cohérence avec le SDAASP des Pyrénées-Orientales.

1.3.1 Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Le programme d'actions du SDAASP se décline autour de **5 axes stratégiques** thématiques traduits par une quarantaine de fiches actions (voir fiche synthèse n°2 plan d'actions SDAASP jointe au dossier).

Ce programme d'actions a été construit grâce à un état des lieux de l'offre existante et une analyse des besoins en matière d'accessibilité des services sur le territoire départemental.

Pour mémoire, rappel des 5 axes stratégiques :

- x Axe 1 - Améliorer l'accès aux services au public pour ceux qui en sont les plus éloignés,
- x **Axe 2 - Renforcer l'offre de santé et optimiser sa territorialisation,**
- x Axe 3 - Maintenir les services du quotidien et anticiper les risques de déficit de services,
- x Axe 4 - Renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès aux services publics et aux services sociaux,
- x Axe 5 - Soutenir les services au public pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire.

Il est proposé de reconduire cet appel à projets à partir de **l'axe thématique 2 du SDAASP**, à savoir : **Renforcer l'offre de santé et optimiser sa territorialisation.**

1.4 Critères d'éligibilité

L'appel à projets "Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales" s'adresse, pour des dépenses d'investissement uniquement, au maître d'ouvrage public et privé et plus précisément aux :

- x Structures publiques et para-publiques,
- x Collectivités territoriales et leurs groupements.

Ce dispositif soutiendra les actions portant sur l'enjeux prioritaire du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) suivant :

- x **Enjeu 1 – Attractivité territoriale auprès des professionnels de santé / Pôles de santé.**

Les projets proposés devront :

- x S'inscrire dans l'axe thématique et l'enjeu pré-cité,
- x Démontrer, de manière argumentée, le caractère innovant de la démarche engagée,
- x Démontrer, de manière argumentée, la contribution du projet présenté au développement des services au public sur le territoire départemental et en cohérence avec le SDAASP des Pyrénées-Orientales,
- x Ne pas être achevés au moment du lancement du dispositif. Dans le cas d'opérations ayant déjà démarré, seules les dépenses réalisées après le lancement du présent dispositif seront considérées comme éligibles.

MODALITES DE SOUTIEN DU DEPARTEMENT

A travers cet appel à projets, le Département souhaite s'engager dans un véritable partenariat avec les parties prenantes des services au public sur l'ensemble du territoire et ainsi faire émerger une mutation vers la création de nouveaux services.

2.1 Le soutien financier du Département

Les projets retenus bénéficieront d'une aide départementale qui sera attribuée au cas par cas, selon les besoins du projet et de l'enveloppe budgétaire du Département qui aura été allouée en 2020.

Cette aide sera destinée à soutenir la structure bénéficiaire dans la mise en oeuvre de son projet et servir d'effet levier. Pour rappel, seules les dépenses d'investissement sont éligibles dans le cadre de l'appel à projets.

2.2 La promotion et la valorisation des initiatives sélectionnées

Le Département s'attachera à promouvoir et à développer la notoriété des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets. Il s'agira de favoriser la visibilité de ces projets à travers différents temps (mise en réseau des différents territoires, capitalisation des retours d'expériences, séminaire de travail, conférences...) ou supports de communication (site Internet du Département, plaquette, article dans "Mon Département" etc...).

Aussi, dans le cadre de cet appel à projets, les projets retenus autorisent le Département des Pyrénées-Orientales à utiliser leurs noms (nom de la structure, du président, du responsable du projet), leurs réalisations (telles que décrites dans le dossier de candidature), ainsi que tous documents et photos pour toute action de communication et/ou de valorisation (relations publiques, relations presse, site Internet ...) qui pourrait être liée à cet appel à projets.

PROCEDURE DE CANDIDATURE ET SELECTION DES PROJETS

3.1 Procédure de candidature

Les structures candidates devront adresser, soit par courrier électronique, soit par voie postale, et au plus tard le, un dossier comportant les éléments suivants :

- x Un courrier de demande de participation à l'appel à projets "Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales – Thématique Offre de Santé et Territorialisation" signé du responsable légal de la structure, motivant et justifiant la demande à l'attention de Madame Hermeline Malherbe, la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales.
- x Le dossier de candidature (fiche synthèse n°3 modèle de dossier de candidature) dûment rempli, signé et daté.
- x Une présentation de la structure porteuse et à l'initiative du projet (raison sociale, SIREN, statut, adresse, activité, organigramme ou effectif dont nombre d'ETP dédié au projet, nombre d'adhérents et de bénévoles actifs, activités développées...).
- x Une présentation du projet : contexte, origine, objectifs et résultats attendus, service proposé et/ou amélioré, stade d'avancement, modalités de mises en oeuvre, partenariat à développer, moyens techniques et humains dédiés, modalités de gouvernance...
- x Un argumentaire démontrant le caractère innovant en matière d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Pour cela, remplissez à minima la fiche synthèse n°1 sans hésiter à rajouter des arguments.
- x Un argumentaire démontrant en quoi le projet répond à une amélioration de l'accessibilité des services au public et est en lien avec le SDAASP des Pyrénées-Orientales (lien vers une fiche action du SDAASP).
- x Une présentation du processus de construction du projet et de son ancrage territorial.
- x Une proposition de budget prévisionnel du projet.

L'ensemble des pièces pré-citées (cahier des charges de l'AAP, fiches synthèse...) sont téléchargeables sur le site Internet du Département des Pyrénées-Orientales.

3.2 Pièces administratives à fournir pour la structure candidate

- x Un courrier de demande de subvention adressé à Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, portant clairement la mention "Appel à projets : Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales – Thématique Offre de Santé et Territorialisation",
- x Le dossier de candidature rempli, signé et validé par l'ensemble des partenaires du projet,
- x La fiche synthèse caractérisation de l'innovation en matière de services au public remplie et validée par l'ensemble des partenaires du projet,
- x La fiche synthèse plan de financement prévisionnel détaillé du projet signée, datée, faisant apparaître un taux d'autofinancement égal ou supérieur à 20% du coût total du projet ainsi que les cofinancements sollicité auprès d'autres organismes (Etat, Région, Fonds Européens...) pour le projet,
- x Les devis estimatifs liés au projet,
- x Les copies de notifications d'octroi des co-financements obtenus dans le cadre du projet,
- x Les coordonnées bancaires (RIB) de la structure demandeuse,

- x Pour les collectivités et structures para-publics :
 - les délibérations du maître d'ouvrage faisant apparaître le coût du projet, le plan de financement.
 - Le cas échéant, mentionner tout document faisant état d'un partenariat avec les professionnels de santé et/ou de la faculté de médecine.

Les candidatures devront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante:
schema.servicesaupublic@cd66.fr

- ou par courrier à l'attention de Madame Hermeline Malherbe, la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante:

*Département des Pyrénées-Orientales
Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire
Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants
04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 76
schema.servicesaupublic@cd66.fr
24 Quai Sadi Carnot
66 000 PERPIGNAN*

Dès sa réception, chaque candidature fera l'objet d'un accusé de réception par courrier électronique.

3.3 Modalité de sélection des projets

3.3.1 Critères d'analyse des projets

- x L'inscription du projet dans la thématique proposée,
- x Le contexte du projet (constat/besoin, cibles de l'initiative, retombées éventuelles...),
- x L'adéquation du projet au regard des besoins du territoire ciblé et sa cohérence avec les orientations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) des Pyrénées-Orientales,
- x Le caractère innovant du projet en matière de services au public (argumentaire fiche synthèse n° 1),
- x Le processus de construction du projet collectif et coopératif / modalités de gouvernance,
- x La capacité du projet à impacter la consolidation et/ou le développement des services au public sur le territoire ciblé.

3.3.2 Modalités de sélection des projets

Les projets retenus répondront aux critères définis par le présent appel à projets au regard de leurs plus-values sur le territoire concerné.

Les projets éligibles seront analysés par un Comité Technique composé de plusieurs services sectoriels du Département.

Les candidatures seront ensuite soumises au Jury composé de représentants du Département, d'experts selon les domaines choisis et de représentants de partenaires du Département. Ce jury émettra un avis, dont les conclusions seront présentées aux élus départementaux, pour attribution des aides départementales. Tous les candidats seront tenus informés par courrier de la décision de l'Assemblée Départementale.

A l'issue de ce vote, une convention d'attribution de l'aide financière sera signée entre le Département et les porteurs de projet lauréats (et potentiellement avec les autres partenaires co-financeurs).

3.3.3 Modalités de l'aide du Département des Pyrénées-Orientales

Cette aide est destinée à soutenir la structure bénéficiaire dans la mise en oeuvre ou le développement du projet lauréat et servir d'effet levier.

Seules les dépenses d'investissement sont éligibles.

Compte tenu de l'intérêt particulier présenté par le projet de services au public, l'aide départementale sera attribuée selon les critères suivants :

- x La subvention sera versée uniquement au bénéficiaire, porteur principal du projet lauréat,
- x Le montant maximal de la subvention sera **non révisable**, notamment en cas de réévaluation du coût de l'opération subventionnée et ce, même si la dépense réalisée dépasse le coût prévisionnel de l'opération,
- x La subvention allouée sera incessible. A ce titre, le bénéficiaire ne pourra, pour quelque raison que ce soit, reverser tout ou partie de la subvention à un tiers,
- x Le versement de la subvention sera effectué par acomptes au fur et à mesure de la réalisation de l'investissement, jusqu'à hauteur de 80% maximum du montant de la subvention en fonction du montant des dépenses justifiées par le bénéficiaire.

En terme de communication, les structures retenues s'engagent à :

- x Informer le Département du début de l'opération ; le Département sera invité obligatoirement aux réunions de projet ainsi qu'à la pose de la première pierre ou inauguration (manifestation similaire), le cas échéant, que la Collectivité organisera, à une date arrêtée conjointement.
- x En tant que partenaire financier, le Département devra toujours apparaître comme partie invitante au même titre que les autres contributeurs au projet, notamment lors de la pose de la première pierre ou lors de l'inauguration.
- x L'apposition d'une plaque mentionnant le logo du Département sera effectuée d'une manière pérenne et lisible sur les travaux réalisés.
- x Faire mention de la participation du Département sur tout support de communication, notamment avec la pose, sur le chantier, de panneaux d'information du public, indiquant de façon claire et lisible, le concours financier du Département ainsi que le logo représentant ce dernier. La structure lauréate fera mention de cette aide pour toute interview, dans tous ses rapports avec les médias et sur tout document écrit ou graphique faisant référence aux investissements subventionnés au titre de la présente convention.

Ces obligations de la Collectivité en matière de communication visent à assurer une meilleure lisibilité par le public de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité départementale.

Contacts	
Département des Pyrénées-Orientales 24 Quai Sadi Carnot 66 000 PERPIGNAN http://www.ledepartement66.fr	Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire <i>Département des Pyrénées-Orientales Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants 04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 76 <u>schema.servicesaupublic@cd66.fr</u> 24 Quai Sadi Carnot 66 000 PERPIGNAN</i>

APPEL A PROJETS :

"DEVELOPPONS LES SERVICES AU PUBLIC INNOVANTS EN PYRENEES-ORIENTALES

Thématique : Offre de Santé et Territorialisation"

Fiche synthèse n°1 : Caractérisation de l'innovation en matière de services au public
(d'après les travaux de l'Institut Godin, Les Capteurs de l'innovation sociale, 2015)

Intitulé du projet	
Porteurs du projet	
Objectifs poursuivis	
Description synthétique	
Délai de mise en oeuvre et budget prévisionnel en TTC	

Eléments de contexte du projet à préciser	Constats de départ / besoins à satisfaire / problèmes à résoudre
	Idéal vers lequel tendre / changements visés
	Bénéficiaires directs et indirects
	Territoire couvert par l'action

Processus	Origines du projet / acteurs et partenaires / porteur du projet
	Participation des partenaires au projet / apports / action collective
	Acteurs mobilisés issus du territoire / organisation de ces acteurs
	Coordination des acteurs du territoire mobilisé
	Gouvernance du projet / composition des groupes de travail et de validation / périodicité des réunions
	Place du bénévole
Résultats attendus	Solution technique proposée / outils spécifiques et expérimentation démontrant le caractère innovant des services au public

	Amélioration de l'accessibilité des services au public / Lien entre le SDAASP des Pyrénées-Orientales et l'action
	Logique d'usage / Logique d'innovation collective
	Moyen ou support pour accomplir une finalité plus large

Evaluation Impacts directs du projet	Impacts positifs et négatifs du projet pour la population, le territoire
	Appropriation du projet et de ses pratiques par le territoire, la population
	Suivi et évaluation du projet

Diffusion et changements	Adaptabilité du projet / possible reproduction sur un autre territoire
	Echanges / retour d'expériences / capitalisation
	Communication et valorisation du projet à l'échelle du territoire

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	FICHES ACTIONS	PILOTE DE L'ACTION
VOLET MOBILITES, ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS			
Axe 1 : AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES AU PUBLIC POUR CEUX QUI EN SONT LES PLUS ÉLOIGNÉS	Adapter, améliorer l'offre de mobilité	FA 1 : Maintenir et améliorer l'offre de transports de niveau départemental	Région / Département
		FA 2 : Maintenir le transport scolaire handicapé et périscolaire	Département
		FA 3 : Soutenir le développement de dispositifs de mobilité douce	Région / Département
		FA 4 : Mettre en place une plate-forme mobilité d'insertion solidaire à destination des publics fragiles	DIRECCTE / Département
		FA 5 : Communiquer sur l'ensemble de l'offre de transports	Région / Département
	Permettre une couverture numérique et téléphonique satisfaisante et développer les usages	FA 6 : Développer et accompagner les usages au numérique - volet interne	Département
		FA 7 : Développer et accompagner les usages au numérique – volet externe	Etat / Département
		FA 8 : Mutualiser le matériel et la maintenance informatique Département - Organismes satellites ayant des missions de services	Département
		FA 9 : Résorber les zones blanches (téléphonie) en faisant du lobbying auprès des opérateurs	Etat / Département
		FA 10 : Déployer le Très Haut Débit à destination de la population des Pyrénées-Orientales	Département
		FA 11 : Mutualiser et prêter des tablettes dans tous les collèges publics à partir de la 5eme	Département
Axe 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SANTE ET OPTIMISER SA TERRITORIALISATION	Développer une stratégie d'attractivité territoriale auprès des professionnels (généralistes et spécialistes) de santé	FA 12 :Améliorer et promouvoir l'attractivité médicale en zones vulnérables	Etat / ARS / CPAM
		FA 13 : Agir auprès des étudiants en médecine pour favoriser leur installation (accueil de stage)	ARS
	Soutenir les initiatives de réseaux et de pôles santé et mailler le territoire	FA 14 : Définir et déployer une offre de santé satisfaisante à l'échelle des territoires	ARS
VOLET REVITALISATION DES BOURGS CENTRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE			
Axe 3 : MAINTENIR LES SERVICES DU QUOTIDIEN ET ANTICIPER LES RISQUES DE DEFICIT DE SERVICE	Maintenir et développer le tissu des commerces et services de proximité	FA 15 : Mobiliser tous les dispositifs de soutien au maintien de services marchands en milieu rural et favoriser les initiatives et innovations de type multiples ruraux et bistrots de pays	Etat / Département
	Favoriser la revitalisation des bourgs centre	FA 16 : Soutenir les services de conseil à destination de la population en matière d'urbanisme et de logement	Etat DDTM / Département
		FA 17 : Mettre en œuvre une politique innovante de revitalisation des bourgs centres et d'amélioration de la qualité de vie des habitants	Etat / Région / Département
VOLET COHESION SOCIALE			
Axe 4 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE EN FACILITANT L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SERVICES SOCIAUX	Maintenir l'offre de services de sécurité, d'incendie et de secours	FA 18 : Maintenir l'offre de services de sécurité, les renforcements saisonniers et les initiatives type innond'actions	Préfecture SIDPC / DDTM
		FA 19 : Promouvoir et soutenir les Sapeurs Pompiers volontaires	Département
	Accompagner l'évolution des modes d'accès aux droits et aux services des opérateurs sociaux (accès directs aux opérateurs / MSAP) et permettre une accessibilité pour tous	FA 20 : Améliorer l'information et la communication sur les services sociaux et services de l'emploi	Département
		FA 21 : Aider au maintien des permanences des Missions locales	Mission Locale Jeunes 66
		FA 22 : Soutenir le développement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et les contrats locaux de santé	Etat / ARS / Département EPCI
	Favoriser la mise en réseau des opérateurs sociaux et le partenariat	FA 23 : Définir et mettre en place le premier accueil social inconditionnel de proximité	Département
VOLET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE			
Axe 5 : SOUTENIR LES SERVICES AU PUBLIC POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	Maintenir et adapter les offres de services qui contribuent à l'attractivité, au cadre de vie et à l'épanouissement	FA 24 : Valoriser et diffuser l'offre de services du Département en matière de parentalité et de famille	CAF
		FA 25 : Soutenir le Train Rouge du Pays Cathare et des Fenouillèdes	Département
		FA 26 : Soutenir le Train Jaune	Région
	Soutenir la vie associative, intergénérationnelle et solidaire	FA 27 : Établir des liens avec les dispositifs existants de soutien du Département sur la thématique de l'Economie Sociale et Solidaire, la vie intergénérationnelle et solidaire	Région / Département

AXES TRANSVERSAUX

AT1/ PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LES MUTUALISATIONS	Déployer le réseau des Maisons de Services au Public (MSAP), le coordonner avec les acteurs nationaux et améliorer le fonctionnement des MSAP	FA 28 : Soutenir la création et le déploiement des MSAP dans les Pyrénées-Orientales à l'horizon 2021	Etat
		FA 29 : Mettre en place les services « visio » grâce aux opérateurs dans les MSAP	Etat / Département / MSAP
		FA 30 : Extension de la Maison des Services Publics de Céret	Sous Préfecture de Céret
		FA 30 /1- 12 : Déclinaison des MSAP du Département	Etat
		FA 31 : Définir et mettre en place la cellule d'animation et d'évaluation des MSAP	Etat / La Poste
		FA 32 : Améliorer qualitativement le fonctionnement des MSAP	Etat
		FA 33 : Animer le réseau des MSAP du département en coordination avec les acteurs nationaux de la Caisse des Dépôts	Etat / Département
	Animer et faire vivre le réseau technique départemental sur la thématique des services publics de proximité ainsi que la plate-forme d'échanges et de mutualisation du Département	FA 34 : Faire vivre et alimenter la plate-forme interdépartementale dédiée au SDAASP et à la thématique des services publics de proximité	Département
		FA 35 : Organiser des rencontres interdépartementales sur le thème de l'accessibilité des services au public et les services publics de proximité	Département
AT2/ COMMUNIQUER SUR L'OFFRE DE SERVICES AU PUBLIC	Faciliter l'accessibilité aux services par une meilleure information sur l'offre	FA 36 : Communiquer à destination du grand public de façon régulière sur l'Accent Catalan	Département
		FA 37 : Communiquer en interne sur l'avancement du Schéma	Département
		FA 38 : Mettre en place l'application multi-services du Département intitulée « Mes Services 66 »	Département
AT3/ PILOTER LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA D'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC	Suivre la mise en œuvre du schéma et évaluer le plan d'actions sur 6 ans	FA 39 : Utiliser le Design de services comme un outil d'évaluation du Schéma	Région / Département
		FA 40 : Piloter, suivre et évaluer le schéma départemental d'accessibilité des services au public	Etat / Département

APPEL A PROJETS :

"DEVELOPPONS LES SERVICES AU PUBLIC INNOVANTS EN PYRENEES-ORIENTALES

Thématique : Offre de Santé et Territorialisation"



Fiche synthèse n°3 : MODELE DE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les structures candidates devront adresser, soit par courrier électronique soit par voie postale et au plus tard le, un dossier comportant les éléments suivants :

- **Un courrier de demande de soutien** signé du responsable légal de la structure, motivant et justifiant la demande, à l'attention de Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
- **Pièces administratives à fournir :**
 - Un courrier de demande de subvention adressé à Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, portant clairement la mention "Appel à projets : Développons les services au public innovants – Thématique Offre de Santé et Territorialisation",
 - Le dossier de candidature rempli, signé et validé par l'ensemble des partenaires du projet,
 - La fiche synthèse caractérisation de l'innovation en matière de services au public remplie et validée par l'ensemble des partenaires du projet,
 - La fiche synthèse plan de financement prévisionnel détaillé du projet signée, datée, faisant apparaître un taux d'autofinancement égal ou supérieur à 20% du coût total du projet ainsi que les cofinancements sollicités auprès d'autres organismes (Etat, Région, Fonds Européens ...) pour le projet,
 - Les devis estimatifs liés au projet,
 - Les copies de notifications d'octroi des co-financements obtenus dans le cadre du projet,
 - Les coordonnées bancaires (RIB) de la structure demandeuse,
- Pour les collectivités et structures para-publiques :
 - les délibérations du maître d'ouvrage faisant apparaître le coût du projet, le plan de financement.
- **Une note détaillée** présentant :
 - Une présentation de la structure porteuse et à l'initiative du projet (raison sociale, SIREN, statut, adresse, activité, organigramme ou effectif dont nombre d'ETP dédié au projet, nombre d'adhérents et de bénévoles actifs, activités développées ...),
 - Une présentation du projet : contexte, origine, objectifs et résultats attendus, service proposé et/ou amélioré, stade d'avancement, modalités de mises en oeuvre, partenariat à développer, moyens techniques et humains dédiés, modalités de gouvernance...
 - + un argumentaire démontrant le caractère innovant en matière d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Pour cela, remplissez à minima la fiche synthèse n°1 sans hésiter à rajouter des arguments,
 - Un argumentaire démontrant en quoi le projet répond à une amélioration de l'accessibilité des services au public et est en lien avec le SDAASP des Pyrénées-Orientales (lien vers une fiche action du SDAASP),
 - Une présentation du processus de construction du projet et de son ancrage territorial,
 - Une proposition de budget prévisionnel du projet (fiche synthèse n° 4 jointe au dossier).

Les candidatures devront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :
schema.servicesaupublic@cd66.fr

- ou par courrier à l'attention de Madame Hermeline Malherbe, la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante:

*Département des Pyrénées-Orientales
Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire
04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 76
schema.servicesaupublic@cd66.fr
24 Quai Sadi Carnot
66 000 Perpignan*

Contacts	
Département des Pyrénées-Orientales 24 Quai Sadi Carnot 66 000 PERPIGNAN http://www.ledepartement66.fr	Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire <i>Département des Pyrénées-Orientales Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants 04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 76 <u>schema.servicesaupublic@cd66.fr</u> 24 Quai Sadi Carnot 66 000 PERPIGNAN</i>

Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire

Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants

Responsable : Elodie COSTA

04 68 85 82 86

elodie.costa@cd66.fr

Chargée de mission développement des Services au Public Innovants :

Marina CANOVAS

04 68 85 82 76

marina.canovas@cd66.fr

